



ZOOM

## Santé : le Tribunal Judiciaire de Saint-Etienne ordonne le retrait du compteur Linky

Le 5 janvier 2023 suite à l'audience du 1er décembre 2022, le Tribunal Judiciaire de Saint-Etienne a donné gain de cause à Joseph Cascina, dans son procès face à Enedis à propos de son compteur connecté Linky. Les attendus du jugement stipulent qu'ENEDIS doit remplacer le compteur Linky par un compteur traditionnel.

Joseph Cascina était réticent à l'installation du compteur Linky, mais malgré lui il a été installé le 13 janvier 2020 à l'extérieur de son domicile.

"*Quelques jours après, il a ressenti des acouphènes et des céphalées (maux de tête)*", souligne Me Édouard Raffin, l'avocat de cet habitant de Saint-André-le-Puy.

"*Depuis, je souffre de sifflements incessants dans la tête. Dès que je sors à l'extérieur, ils diminuent puis s'arrêtent.*" explique Joseph Cascina qui rajoute : "*Je n'avais jamais présenté de symptômes d'Hypersensibilité auparavant. Lorsque j'ai contacté ENEDIS, on m'a dit que le compteur ne provoquait pas de sifflement, qu'il ne produisait pas plus d'ondes qu'une plaque à induction et que les sifflements ne lui sont pas dus.*"

### Un certificat médical confirme les symptômes

Devant le refus d'Enedis de remplacer son compteur, il a saisi le Tribunal Judiciaire de Saint-Etienne qui vient de lui donner gain de cause dans son jugement rendu ce jeudi 5 janvier 2023.

Le Tribunal Judiciaire ordonne le remplacement du compteur Linky au domicile de M. Cascina par un compteur traditionnel non communicant.

ENEDIS a deux mois pour réaliser cela, explique Me Édouard Raffin.

En cas de dépassement du délai, ENEDIS aura une astreinte de 200 euros par jour de retard.

ENEDIS est également condamné aux dépens de 1 000 euros pour dommages et intérêts, ce qui couvre les frais de justice. C'est une victoire totale.

A travers ce jugement, de facto le Tribunal a reconnu que M. Cascina était devenu Electro Hyper Sensible. Ce jugement est une décision marquante [qui s'ajoute à celui de Grenoble](#) et de Toulouse.

"*Ce jugement marque une nouvelle pierre dans le contentieux Linky et il donne un espoir pour les personnes EHS qui n'ont pas pu empêcher la pose d'un compteur Linky à leur domicile*" déclare Me Édouard Raffin.

En principe, la SA Enedis devrait faire Appel, concède-t-il. Un appel qui serait suspensif, dans cette hypothèse le compteur Linky de Joseph Cascina ne serait pas encore changé, néanmoins dans les jugements de Grenoble et de Toulouse ENEDIS n'a pas fait Appel.

A suivre ...